

Renseignements :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu



Durée

04:00 heures

Spécialisation(s)

- Droit commercial, des affaires et de la concurrence
- Droit du crédit et de la consommation

Niveau(x)

2. Approfondissement
3. Expertise

Évaluation : fiche d'évaluation à l'issue de la formation

Date

Jeudi 15 octobre 2020

Horaires

De 13 h à 17 h

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat 1 rue Perrot d'Ablancourt - 51000 Châlons-en-Champagne

Intervenant(s) :

Mme Valérie KIEFFER, Consultante – Formatrice Juridique Banque, Assurance et Patrimoine

Prérequis : connaissance de base dans la spécialisation ciblée, expérience dans la spécialisation ciblée.

Méthode pédagogique : Formation associant aspects théoriques et pratiques (exemples concrets, échanges,...), études de cas, exposé théorique.

Support remis : Dossier pédagogique PDF, élaboré par les intervenants

Objectif de la formation :

- Actualiser ses connaissances en matière de crédit à la consommation

Programme :

- **Panorama de la Jurisprudence récente sur les relations entre emprunteurs et prêteurs, en matière de crédit à la consommation :**
 - Information pré - contractuelle
 - Evaluation de la solvabilité
 - Formation du contrat de prêt à la consommation
 - Prescription Biennale
 - Exécution du contrat de prêt à la consommation
 - Défaillance de l'emprunteur
 - Contentieux des clauses abusives
 - **Zoom sur le découvert bancaire, le regroupement de crédits, la location avec option d'achat, le crédit affecté,**
- **Focus sur l'impact de la crise sanitaire liée à la COVID 19 sur le crédit à la consommation :** report de mensualités, renégociation du crédit à la consommation, mise en œuvre des garanties de l'assurance emprunteur, ...
- **Perspectives :**
 - protection de l'emprunteur à travers le prisme de la jurisprudence récente de la **Cour de Justice de l'Union Européenne**
 - éclairages apportés par les **Réponses Ministérielles** récentes interrogeant le crédit à la consommation.
 - ...

A retourner à :

ERAGE
Maison de l'Avocat
17 bis place du Chapitre
BP 2044
51072 REIMS
Tél. 06 82 63 39 18
champagne-ardenne@erage.eu

Date

Jeudi 15 octobre 2020

Horaires

De 13 h à 17 h

Durée

04:00 heures

Lieu de la formation

Maison de l'Avocat
1 rue Perrot d'Ablancourt
51000 CHALONS EN
CHAMPAGNE



Niveau

2. Approfondissement
3. Expertise

Spécialisation

- Droit commercial, des affaires et de la concurrence
- Droit du crédit et de la consommation

Programme

Voir le programme de formation joint à ce présent bulletin.

Formation limitée à :

30 personnes

Date limite d'inscription

8 jours avant la date de la formation.

Modalités de règlement

Paiement par chèque à l'ordre de l'ERAGE
1 chèque par participant et par formation.

Renseignements sur le participant

Civilité :

Nom :

Prénom :

Barreau :

Cabinet ou structure:

Adresse :

Tél. : Case Palais :

E-mail :

- Jeune Barreau (moins de 2 ans d'exercice) Année prestation serment
- Profession** : Avocat Libéral Avocat Salarié Magistrat Juriste
 Autre, précisez.....

ERAGE organisme de formation N° 42670280867

Conditions générales

Aucun règlement en espèce ne sera accepté. Les inscriptions ne sont prises en compte qu'après paiement des droits d'inscription. Les attestations de présence ne sont délivrées que si la liste de présence a été émargée lors de la formation et au vu d'une présence effective. En cas d'annulation par le participant, les droits d'inscription ne seront pas remboursés à moins de 10 jours de la formation. L'ERAGE se réserve le droit d'annuler une formation 8 jours avant la date prévue faute d'un minimum de participants, les frais d'inscription seront alors intégralement remboursés. Les bulletins d'inscription seront enregistrés par ordre d'arrivée sous réserve que l'inscription soit accompagnée du règlement. Veuillez vous référer à notre site Internet pour les versions actualisées. Cette formation est susceptible d'être prise en charge par le FIFPL ou Actalians, sur demande préalable auprès des organismes, en fonction de votre dossier individuel.

Lire le règlement intérieur : <http://www.erage.eu/?p=8441>

Les données à caractère personnel collectées par le présent formulaire font l'objet d'un traitement automatisé par l'Ecole Régionale des Avocats du Grand Est à des fins de gestion administrative et pédagogique. Conformément aux dispositions du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation et d'effacement concernant vos données, que vous pouvez exercer en nous adressant votre demande à l'adresse dpo@erage.eu, assortie d'une pièce d'identité. Pour toute information complémentaire concernant notre politique de protection des données à caractère personnel, nous vous invitons à consulter cette dernière sur notre site internet : www.erage.eu.

Fait le à

Je reconnais avoir pris connaissance des Conditions générales de vente et du programme de formation joints à ce présent bulletin d'inscription.

Signature et cachet

Coût de la formation :	Avocat et autre public :	140 €/jour	210
	Avocat 2 premières années d'exercice :	100 €/jour	150